

MIEUX CONNAITRE LA Camieg

Cette plaquette s'adresse aux professionnels de santé hors hôpital



La Camieg, Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières, est **un organisme de Sécurité sociale** créé par décret le 30 mars 2007. Elle prend en charge la gestion du régime spécial d'Assurance Maladie Maternité des Industries Électriques et Gazières (RSIEG). La création de la Camieg est fondée sur le maintien du régime spécial des IEG et la centralisation de la gestion confiée à un organisme de Sécurité sociale.

UN REGIME PARTICULIER

Une part de base et une part complémentaire obligatoires

La spécificité de la protection sociale des électriciens et gaziers réside dans l'association d'une part de base (couverture maladie maternité du régime obligatoire) et d'une part complémentaire (remboursements supplémentaires à hauteur des garanties Camieg), toutes deux obligatoires. C'est ce qui distingue fondamentalement le régime spécial des IEG d'une mutuelle.

NOUS CONTACTER



Par téléphone

08 06 06 93 33

(service gratuit + prix d'appel)

Nos téléconseillers vous répondent de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Ils vous informent sur le suivi des feuilles de soins et des flux de télétransmission et répondent à vos questions d'ordre technique et administratif.



Par courrier

Camieg - 92011 Nanterre cedex



Par internet

Camieg.fr

L'espace Professionnels de santé vous propose un mode opératoire pour de plus amples informations sur les modalités de télétransmission.



Par l'espace **amelipro**